Canada : un serment de citoyenneté en voile intégral ? (Màj)

13/02/2015 à 17h13

13-02-2015

Ottawa n’entend pas se plier à la récente décision de la Cour fédérale qui autorise une femme à conserver son voile intégral lorsqu’elle prête serment pour devenir citoyenne canadienne. Le gouvernement conservateur portera la cause en appel.

« La plupart des Canadiens trouveraient offensant qu’une personne cache son identité au moment même où elle souhaite se joindre à la famille canadienne. Ce n’est pas notre façon de faire et ce n’est pas acceptable. »

Cette cause prend ses racines en décembre 2011, lorsque Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté et de l’Immigration, avait fait adopter une directive stipulant que les gens doivent se dévoiler au cours de la cérémonie officielle de citoyenneté canadienne.

Mais voilà que la Torontoise Zunera Ishaq, une femme d’origine pakistanaise arrivée au Canada en 2008, a contesté cette directive. Elle a remporté une victoire vendredi dernier en Cour fédérale.

Le magistrat a rappelé que selon le Règlement sur la citoyenneté, les juges de citoyenneté doivent « faire prêter le serment de citoyenneté avec dignité et solennité, tout en accordant la plus grande liberté possible pour ce qui est de la profession de foi religieuse ou l’affirmation solennelle des nouveaux citoyens ».

> *Le juge Keith Boswell estime que cela n’est pas possible si une directive oblige des candidats à la citoyenneté à « renoncer à un élément fondamental de leur religion ».*

Le Devoir + Radio Canada

20-10-2014

Extraits d'un article du blog de Mathieu Bock-Côté sur le multiculturalisme au Canada.
C'est une histoire canadienne, tellement canadienne. Zunera Ishaq est une musulmane pakistanaise arrivée au Canada (en Ontario, plus précisément) suite au parrainage de son mari. Mais arrivée ici, au moment de faire son serment de citoyenneté, elle a refusé de retirer son niqab alors qu'une directive gouvernementale exige qu'on fasse ce serment à visage découvert. Elle poursuit désormais le gouvernement canadien qui l'empêcherait d'exercer pleinement sa liberté de religion. Son avocat accuse notamment le ministre Jason Kenney d'avoir imposé ses convictions personnelles à l'ensemble de la population, et de violer ainsi les droits constitutionnels de la plaignante. On notera que c'est en prenant la pose de la victime persécutée qu'elle entend s'inscrire dans son nouveau pays. […]



C'est le multiculturalisme à son meilleur. On en connait

> *désormais parfaitement la règle fondatrice. C'est l'inversion du devoir d'intégration. Ce n'est pas à l'immigrant de s'intégrer au pays qui l'accueille mais c'est à ce dernier à se transformer pour accommoder la «diversité». Et si le pays d'accueil ne se couche pas, on l'accusera de discrimination et de ne pas s'ouvrir à l'autre, dont l'apport sera nécessairement bénéfique, dont la contribution sera inévitablement positive, même s'il n'est pas si évident, du point de vue d'une société occidentale moderne, que le niqab soit de quelque manière que ce soit une contribution positive.*

[…]
La mystique de l'Autre, le culte immodéré de la différence, le fanatisme de la diversité, poussent à la négation du réel. On ne veut pas voir que les droits de l'homme dont nous nous enorgueillissons légitimement ont été dénaturés et sont systématiquement retournés contre la société d'accueil par des radicaux qui veulent profiter du confort matériel et juridique des sociétés occidentales mais qui considèrent que la culture des sociétés d'accueil est un élément optionnel qu'il n'est pas nécessaire d'embrasser. […]
Blog de Mathieu Bock-Coté